

Observation préalable de Jean-Michel Boulmé, maire-adjoint de Serrières-sur-Ain, vice-président de la communauté de communes des Monts Berthiand :

Avant d'aborder les questions précises et concrètes qui motivent prioritairement mon intervention, je tiens à souligner d'abord le grave problème de démocratie que révèlent les interventions précédentes : dans la séance de la CDCI qui vient d'être évoquée, il y avait 45 membres votants, le résultat du vote a donné 26 voix favorables au voeu de la commune face à seulement 19 contre mais le voeu est pourtant repoussé faute d'avoir recueilli la majorité des 2/3. » ... « Mais voyons jusqu'à quelle extrémité mène la loi de décembre 2010 : imaginons même que sur les 45 suffrages exprimés, le voeu ait recueilli 31 voix contre 14, il aurait donc obtenu une majorité des 2/3 des exprimés, et néanmoins il aurait été repoussé parce que 31 est inférieur aux deux tiers de 47 ... et il aurait fallu 32 voix contre 13 pour que le voeu de la commune recueille la majorité qualifiée qui est deux tiers de membres inscrits. Cet exemple chiffré confirme le fait qu'un maire avait déjà dénoncé lors du dernier congrès de l'Association des Maires de France, le voeu de sa commune ayant été repoussé à une voix près, malgré les suffrages favorables des deux tiers des membres votants, mais avec un nombre de voix inférieur aux deux tiers de membres inscrits ... »

Le conseiller du ministre :

Je me souviens de cette intervention au congrès de l'AMF... »

Jean-Michel Boulmé :

Je constate en préalable que le mécanisme prévu par cette loi pour définir la majorité qualifiée ne respecte pas du tout la démocratie.

Je suis Maire-Adjoint de Serrières-sur-Ain et vice-président de la Communauté de Communes des Monts Berthiand. Et je représente ici Denise Maissiat, la Présidente de cette Communauté de Communes, qui est retenue à Bourg-en-Bresse par la CDCI dont elle est membre. Cette CDCI se tient au moment même où je vous parle pour examiner le projet de schéma du préfet qui prévoit la fusion des 4 Communautés de Communes du Haut-Bugey et de 2 communes isolées en une seule Communauté de 38 Communes et de 60 000 habitants destinée à devenir « Communauté d'agglomération d'Oyonnax... ».

Le conseiller du ministre :

Le préfet de l'Ain n'est pas du tout sûr que cette fusion sera votée ... »

Jean-Michel Boulmé :

Le conseil municipal de Serrières-sur-Ain a délibéré à l'unanimité le 27 mai 2011 pour refuser cette fusion avec la Communauté de Communes d'Oyonnax. Puis, le 30 juin, c'est le Conseil Communautaire au grand complet qui, à l'unanimité des 21 délégués des 10 communes, a donné un avis défavorable au schéma proposé.

La Communauté de Commune des Monts Berthiand réunit les 10 communes du canton d'Izernore, appartenant administrativement au département de l'Ain, et situé géographiquement dans le massif du Jura : c'est donc une communauté de communes de montagne qui n'est de toute façon pas concernée par le seuil des 5 000 habitants minimum.

Et, de manière superfétatoire, c'est une communauté ayant une population de 6 000 habitants, population par conséquent supérieure à

ce seuil. Donc la loi de décembre 2010 n'impose absolument pas au Préfet de l'Ain de nous faire disparaître !

Je précise aussi que les 10 communes du canton d'Izernore pratiquent depuis longtemps la coopération intercommunale et n'ont pas attendu les lois de 1999 instaurant l'intercommunalité

forcée pour constituer (à l'initiative du Maire et Conseiller Général d'Izernore de l'époque) un SIVOM.

Cette coopération intercommunale libre a permis de réaliser de nombreux projets que 8 de nos 10 communes n'auraient pas pu financièrement mener à bien sans l'existence du SIVOM puis de la Communauté de Communes des Monts Berthiand qui a l'a ensuite continué dans l'esprit de fraternité entre les 10 communes qui était celui du SIVOM.

Je vais donner en exemple quelques unes de ces réalisations.

La Communauté de Commune des Monts Berthiand assure l'entretien et la réparation des voiries communales et j'insiste sur le fait que nous sommes des communes de montagne et que chaque hiver endommage nos revêtements

Elle assure la collecte des ordures ménagères, a organisé le tri sélectif, et a édifié une déchetterie intercommunale.

Elle exerce la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif et, dans ce cadre, elle a lancé en 2010 un appel d'offre pour 2 campagnes annuelles de vidange de nos quelques 700 fosses septiques. L'entreprise qui a été sélectionnée a proposé un tarif d'une centaine d'euros environ lors de ces 2 campagnes. Auparavant c'était environ 400 € pour une fosse située à Serrières-sur-Ain ... Avec le nouveau tarif, les citoyens n'hésitent plus et au terme des campagnes du printemps puis de l'automne 2011 des dizaines de fosses de ma commune ont été vidangées alors que de nombreuses fosses n'avaient jamais été vidangées, et parfois depuis plus de 30 ans !

Elle coopère avec la Société d'Économie Montagnarde de l'Ain pour lutter contre l'enfrichement. En effet, avec la mécanisation croissante de l'agriculture, les zones de montagne sont les premières à souffrir de la déprise agricole ... Le résultat est que ma commune a connu à l'été 2009 un incendie de friches qui a menacé la population de l'un des hameaux et qu'il a fallu mobiliser 17 casernes de pompiers, un hélicoptère. En ce moment même, nous mettons en place dans les communes concernées par la prolifération des friches des Associations Foncières Pastorales qui permettront à des troupeaux de recréer la prairie, ce qui constitue la meilleure protection qui soit.

Elle a mis en place pour les anciens de plus de 65 ans, qui sont isolés et qui en ont besoin, un service de transport à la demande qui leur permet le mercredi de se déplacer. N'oublions pas que nous sommes en zone de montagne avec une dispersion importante des hameaux et que certaines communes en comportent parfois plus de 10, souvent très éloignés les uns des autres !

Toujours pour les 600 personnes de plus de 65 ans du canton, notre Communauté de Communes des Monts Berthiand a mis en place un service de portage des repas pour 7 € environ le repas. Il y a maintenant plus de 90 inscrits à ce service, soit plus de 15 % de la population concernée : nous savons que quelques anciens veufs isolés se sont remis à manger suite à la mise en place de ce service. D'autres y ont recours pour résoudre la difficulté de ravitaillement dans notre zone de montagne où il est arrivé que tous les commerces soient fermés au cours de certaines périodes estivales

Pour conclure : Oyonnax et son agglomération n'ont pas du tout les problèmes auxquels nos communes rurales situées en zone de montagne sont confrontées , Oyonnax ne souffre ni de manque de transport urbain, ni de manque de commerce, ni de déprise agricole, ni de friches qui brûlent, et nous sommes sûrs qu'une future communauté d'agglomération ne se préoccupera plus de portage de repas dans nos 10 communes.

Et les compétences correspondantes reviendraient à nos communes qui devraient en abandonner une grande partie faute de moyens.

A ce sujet le président de l'AMF avait également proposé que la loi permette aux communes de recréer des syndicats intercommunaux pour exercer les compétences qui leur reviendraient en conséquence des fusions de Communautés de communes à venir... Ce qui pose aussi, au passage, le grave problème que constitue la non mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale du projet de loi déposé par le député Pélissard !

Le conseiller du ministre :

J'avais bien noté que le préfet n'était pas sûr du vote de la CDCI qui se tient en ce moment-même. S'il y a une nette majorité d'élus (même inférieure aux 2/3 des inscrits), la question de faire évoluer le SDCI au moment de sa mise en oeuvre est posée.

Complément ultérieur apporté par J-M Boulmé :

Après cette délégation, j'ai eu une communication téléphonique en soirée avec Denise Maissiat, Présidente de la Communauté de Communes des Monts Berthiand, et membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale : la CDCI de l'Ain réunie ce jour a examiné le voeu exprimé par nos communes que la Communauté de Communes des Monts Berthiand ne soit pas concernée par la fusion prévue par le préfet.

Une majorité de la CDCI s'est bien prononcée pour ce voeu, mais aux yeux de la loi de décembre 2010, c'est une fois de plus la minorité qui devrait avoir raison puisque le voeu n'a pas recueilli l'assentiment des 2/3 des membres de la commission exigé par cette loi.

Je ne peux m'empêcher ce soir de penser à la déclaration des droits de l'Homme de 1793 qui proclamait que lorsque le gouvernement viole les droits les plus sacrés du peuple, le peuple a le droit à l'insurrection et le devoir de s'insurger ... Jusques à quand ceux qui gouvernent pensent-ils que la Nation laissera ainsi piétiner la démocratie ?